

Délibération n° 2024-032
Comité syndical du 2 octobre 2024

**ETUDES POUR LE RENFORCEMENT DU MUR PARE-EMBRUNS ET ADAPTATION DE
L'APPONTEMENT DU PORT DE SAINT-GUENOLE-PENMARC'H -
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué s'est réuni le 2 octobre 2024, à 8h45 à la Maison du Département, à Quimper.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Bernard PELLETER, Sandrine MANUSSET, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Daniel LE PRAT, Yannick LE MOIGNE, Jean-Marc BREN, Yvan MOULLEC, André GUILLEMOT
Excusés	Stéphane LE DOARE, Céline GAZ-LE TENDRE, Michel LOUSSOUARN, Jean-Michel GAIGNE
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Maël DE CALAN, Michaël QUERNEZ ayant donné pouvoir à Gaël LE MEUR

Représentant 16 voix

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Penmarc'h est particulièrement concernée par les enjeux liés aux risques de submersion marine qui iront croissant avec l'élévation du niveau de la mer et l'accélération des phénomènes tempétueux.

Le mur pare-embruns et l'appontement sont des éléments clés de la protection du site portuaire de Saint-Guérolé. Subissant chaque hiver les assauts de la mer sur ce site particulièrement exposé, les ouvrages présentent des dégradations mettant en cause leur pérennité. La position stratégique de ces ouvrages protège le port et ses habitations des conséquences du dérèglement climatique et des risques de submersion associés. Néanmoins la capacité de cet ouvrage à protéger cette section du littoral est menacée par sa dégradation mais aussi par l'augmentation des sollicitations induites par l'augmentation du niveau des mers et l'intensification des tempêtes hivernales, tant en nombre et en intensité.

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille a inscrit dans son programme prévisionnel des travaux portuaires structurants (PPT), des travaux de renforcement et d'adaptation de cet ouvrage. Pour autant, il est nécessaire d'investiguer davantage l'état réel de cette construction pour bien dimensionner le programme des travaux nécessaires.

Les études, estimées à **100 000 € TTC**, viseront à établir un programme de travaux visant à renforcer l'ouvrage selon les fragilités constatées dans son ensemble (en incluant le mur barrage) tout en améliorant sa capacité à protéger le port et les habitations. L'étude comprendra une analyse des usages actuels de l'ouvrage pour adapter également le programme de travaux suivant l'activité du port.

Le « Fonds Vert » est un dispositif mis en place en 2023 pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Parmi les projets éligibles figurent des travaux de prévention des inondations. A ce titre les études relatives à l'apportement pourraient être couvertes par ce dispositif.

Le plan de financement des études préalables serait le suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépense	Coût en € HT	Partenaire	Pourcentage	Montant
Renforcement du mur pare embruns pour protéger le port et adaptation de l'apportement	83 333,33 €	Fonds vert / Etat	80 %	66 666,66 €
		SMPPPC	20 %	16 666,67 €
Total € TTC	100 000 €			100 000 €

Cette délibération doit autoriser le Président à solliciter ces aides de l'État.

En conséquence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu qu'il appartient au Comité Syndical de délibérer pour autoriser le Président à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert.

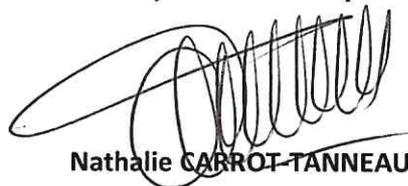
Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

DECIDE

- D'autoriser le Président à déposer une demande de subvention au titre de l'État pour un montant de 66 666,66 € et à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-présidente du Syndicat mixte**



Nathalie CARROT-TANNEAU